



## Droit de Lésion / action en rescision

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Nous avons acheté un appartement il y a quelques mois, et nous venons de recevoir une offre de rachat d'un promoteur immobilier.

La différence entre le prix d'achat et le prix de revente étant très importante dans un délai court, nous nous demandons si l'ancien propriétaire sera en mesure d'intenter une procédure pour lésion?

Merci de votre aide.